

Réf: Dossier N° 071110

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « GLOIRE DISTRIBUTION MACHALAH » en abrégé « GLOIRE »

Siège social Bingerville, Bingerville, AKOUI SATAI, Lot 2689,
Ilot 277

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/12/2021 , et enregistrés au CEPICI le 18/12/2021 il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GLOIRE DISTRIBUTION MACHALAH »

en abrégé « GLOIRE »

Objet : L'achat et vente de matériaux de construction, Prestations diverses, la distribution par contrat d'exclusivité ou autrement, de tous produits et marchandises diverses.

Elle peut réaliser, dans tous les pays étrangers à l'OHADA, toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Bingerville, Bingerville, AKOUI SATAI, Lot 2689,
Ilot 277

Dirigeant(s) : M SY MOHAMED LAMINE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-00137 du 18/01/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°01908/GTCA/RC/2022 du 18/01/2022

